DÉLIBÉRATIONS

N° 2017/108/7.10 **Feuillet n° 117**

Département de le DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT

Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort

Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	**61**
Présents	**49**
Votants :	**53**
Pour :	**53**
Contre :	**0**
Abstention :	**0**

L'an deux mil dix-sept, le 11 décembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes à Terrasson, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET.

Date de convocation : 4 décembre 2017

PRÉSENTS :

Titulaires : Didier CLERJOUX, Josiane LEVISKI, Gérard DEBET, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie CHANQUOI, Patricia FLAGEAT, Jean-Michel DEMONEIN, Guy COUPLET, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jacques MIGNOT, Nadine ÉLOI, Yves MOREAU, Catherine LUSTRISSY, Roland MOULINIER, Daniel BOUTOT, Serge EYMARD, Philippe VIEILLEFOSSE, Laurent DELAGE, Olivier ROUZIER, Claude SAUTIER, Francis AUMETTRE, Jean- Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Serge PÉDENON, Jean-Claude GUARISE, Bernard DURAND, Laurent MONTEIL, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY, Jean BOUSQUET, Florence DEBAT-BOUYSSOU, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Jean-Pierre JACQUINET, Roger LAROUQUIE, Claudine LIARSOU, Francis VALADE, Arlette VERDIER, Jean-Luc BLANCHARD, Dominique BOUSQUET, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléants : Joël LACABANNE représente Dominique DURUY, Amandine DUCHEYRON représente Gérard MERCIER ; Patrick DELAUGEAS représente Camille GÉRAUD.

EXCUSÉS

Titulaires : Bertrand CAGNIART donne pouvoir à Claude SAUTIER, Jean-Marie SALVETAT, Jean-Michel LAGORSE, Charles SOL, Pierre AUGUSTE, Isabelle COMBESCOT, Alexandra DUMAS, Michel LAPOUGE donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Jean-Michel LAGORCE, Coralie DAUBISSE donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Pierre DELMON, Sabine MALARD donne pouvoir à Jean BOUSQUET.

SECRÉTAIRE : Annie DELAGE

OBJET : Durée d'amortissement des subventions

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2321-1 et 2321-2 27°
Monsieur le Président indique à l'Assemblée que l'amortissement des subventions d'équipement versées est obligatoire pour toutes les collectivités, quelle que soit leur catégorie démographique.

Il propose de définir une durée d'amortissement pour les subventions d'équipement de 50 ans.

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540331 - 09/10 Fabrègue duo

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **FIXE** la durée d'amortissement des subventions à 50 ans ;
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget intercommunal.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 18/12/2017

Le Président,
Dominique BOUSQUET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-200041150-20171211-DE2017108-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2017

